

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/27

Chapitre 8.4 Aménagement du territoire

Objet : Rétrocession des travaux d'aménagement par la CCSP de la voie verte (Baratier)

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 12 novembre 2025

Date de convocation : 15 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 13

(23 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 23

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Carole CHAUVET

Auxiliaire de secrétaire de séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Victor BERENGUEL, Marc AUDIER, Monique FARNAUD, Pierre VOLLAIRE, Bernard RAIZER

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Frédéric REYNAUD, Agnès PIGNATEL, Hélène GARCIER RICHAUD (pouvoir à E. JACQUES)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Joëlle BONNAFOUX, Marc VIOSSAT, Ginette MOSTACHI (pouvoir à C. CHAUVET), Valérie ROSSI (pouvoir à J. BONNAFOUX)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe PERNIN (CCI05)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle la signature en 2021 d'une convention d'autorisation de travaux sur le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon pour la réalisation d'une voie verte sur la commune de Baratier : entre la sortie de la passerelle de la Clapière à Embrun jusqu'au début de la digue EDF sur la commune de Crots. Cette convention prévoyait la rétrocession des aménagements réalisés dans le domaine public hydroélectrique à l'issue de leur bonne réception par la CCSP.

Ce même raisonnement a été poursuivi sur le secteur des Eaux Douces (Commune de Crots), où la seconde tranche de travaux de la voie verte a requis le passage limité sur le domaine public hydroélectrique, géré par le S.M.A.D.E.S.E.P.

Ces travaux étant désormais achevés, il convient désormais de finaliser ces rétrocessions qui répondent à l'attenué d'EDF et de la DREAL PACA, en clarifiant les questions de responsabilité relatives à l'entretien des ouvrages dans le domaine public hydroélectrique.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La convention-cadre souscrite en février 2023 par EDF et le S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La délibération n°2021-16 relative à la convention d'autorisation de travaux sur le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon – voie verte à Baratier ;

S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon

- L'arrêté préfectoral n°DREAL-SEL-URENR-2022-05 du 11 mars 2022 autorisant l'aménagement d'une voie verte sur la digue de Baratier par le SMADESEP ;

CONSIDERANT :

- L'achèvement des travaux concernés par la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ;
- La délibération du Conseil Communautaire de Serre-Ponçon portant sur la rétrocession de cet aménagement ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 12 novembre 2025 :

- **APPROUVE** l'exposé du président ;
- **VALIDE** le procès-verbal de rétrocession réalisé par la CCSP ;
- **AUTORISE** le Président à signer le procès-verbal de rétrocession et toutes les pièces nécessaires avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon visant à rétrocéder les travaux et les aménagements réalisés sur le domaine public hydroélectrique sur le secteur Passerelle de la Clapière (Embrun) / Chanterenne (Crots) / Eaux Douces (Crots) ;

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

